L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT

ARGUMENTS ET DOCUMENTS

PARTI SOCIALISTE

Secrétariat National à la Formation
12, cité Malesherbes, 75009 Paris
Tél. : (1) 878-40-73
4 F



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

PRESENTATION

Ces millions de Françaises et de Français pour lesquels l'Union de la Gauche est un espoir depuis de nombreuses années, ont mal compris l'interruption des négociations sur l'actualisation du Programme Commun de Gouvernement et ils se sont émus des attaques injustifiées dont est l'objet le Parti Socialiste de la part du Parti Communiste.

A chaque étape de la négociation du Programme Commun de Gouvernement, le P.S. a rédigé à l'intention des responsables fédéraux un argumentaire exposant ses positions.

Ce sont ces documents, enrichis de deux déclarations de François Mitterrand, des dernières propositions du P.S. et de la résolution unanime du Comité Directeur des 8 et 9 octobre 1977 que l'on trouvera dans cette brochure.

Il nous a semblé que ces textes, écrits à chaud et déjà chargés d'histoire, pouvaient être un précieux instrument dans la grande campagne d'explication que mènent actuellement les militants socialistes pour sauver l'Union de la Gauche.

Gérard DELFAU
Secrétaire national adjoint
chargé de la Formation

Les argumentaires ont été écrits par le secrétariat national à la Formation, avec la collaboration de Jean Poperen, secrétaire national chargé de la Communication et de la Propagande, de Pierre Béregovoy, secrétaire national chargé des Relations extérieures ainsi que de Laurent Fabius et Jacques Attali.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

TABLE DES MATIERES

Chronologie 5

Document n° 1 : déclaration de François Mitterrand le 15 septembre 1977 7

Document n° 2 : les dernières propositions du Parti socialiste le 22 septembre 1977 8

Document n° 3 : conférence de presse de François Mitterrand le 29 septembre 1977, déclaration liminaire 9

Document n° 4 : résolution unanime du comité directeur du Parti socialiste le 9 octobre 1977 11

Premier argumentaire : où en sommes-nous de l'Union de la Gauche (15 septembre 1977) 17

Deuxième argumentaire : plus que jamais, Union de la Gauche et Programme Commun (23 septembre 1977) 19

Troisième argumentaire : fidélité à l'Union de la Gauche et au Programme Commun de Gouvernement (3 octobre 1977) 24

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOTES PERSONNELLES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHRONOLOGIE

12 mai	: Face à face Mitterrand-Barre, à la veille duquel *l'Humanité* a publié un chiffrage unilatéral du Programme commun actualisé conformément aux vœux du Parti communiste.
17 mai	: Réunion au sommet entre François Mitterrand, Georges Marchais et Robert Fabre. Constitution du groupe des Quinze.
juin-juillet	: Réunions du groupe des Quinze.
28 juillet	: Communiqué du groupe des Quinze annonçant la fin des travaux de celui-ci. La négociation paraît en bonne voie.
14 septembre	: Rencontre au sommet des trois partis. Départ des radicaux de gauche et première interruption.
15 septembre	: Déclaration de François Mitterrand *(document n° 1)*.
16 septembre	: Diffusion d'un tract à un million d'exemplaires et d'un *premier argumentaire* (voir p. 18).
21 septembre	: Reprise des discussions à trois. Elles se prolongent le lendemain.
22 septembre	: *Vers 23 heures.* Après une interruption de séance au cours de laquelle il a mis noir sur blanc un ensemble de neuf propositions pour débloquer le débat sur les nationalisations, le P.S. communique son document à ses partenaires *(document n° 2)*. Au même moment, mise en page de l'Humanité avec un dessin de Wolinsky supposant que les conversations n'ont pas abouti.
23 septembre	: *1 h 30.* Interruption des travaux sur l'actualisation du Programme commun de gouvernement après le refus du P.C.F. de discuter les neuf propositions socialistes.
23 septembre	: Diffusion, puis envoi du *deuxième argumentaire* (voir p. 20).
29 septembre	: Conférence de presse de François Mitterrand *(document n° 3)* (p. 10).
3 octobre	: Le Parti socialiste publie son *troisième argumentaire* (p.24). Le groupe parlementaire approuve à l'unanimité et soutient l'attitude du Parti au cours de la négociation et depuis.
4 octobre	: Réunion des premiers secrétaires fédéraux du P.S., qui approuvent et soutiennent à l'unanimité l'attitude du Parti au cours de la négociation et depuis.
5 octobre	: Réunion du Comité central du Parti communiste français qui approuve une résolution selon laquelle, depuis janvier, le Parti socialiste a amorcé un virage à droite.
8-9 octobre	: Réunion du Comité directeur du Parti socialiste qui approuve à l'unanimité une importante résolution *(document n° 4)* (p. 12).

© Fondation Jean-Jaurès

NOTES PERSONNELLES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

DOCUMENT N° 1

DECLARATION DE FRANÇOIS MITTERRAND (15 SEPTEMBRE 1977).

Au lendemain de la suspension des négociations provoquée par le départ des Radicaux de gauche, François Mitterrand fait la déclaration suivante :

Je m'adresse d'abord aux millions de Françaises et de Français, la majorité, qui ont mis dans la gauche, et plus précisément dans l'Union de la gauche, leur confiance et leur espoir. Ils savent que depuis 12 ans, dans les bons et les mauvais jours, je n'ai cessé de croire que l'Union et seulement l'Union de la gauche, sera capable de leur apporter ce qui leur manque le plus : l'égalité des droits et des chances, la responsabilité de leurs propres affaires, la certitude que la France retrouvera l'élan des grands moments de son histoire. En dépit des traverses, je le crois encore, je le crois toujours et c'est ce que je viens leur dire aujourd'hui.

J'imagine qu'hier soir, ce matin, ils ont appris avec tristesse que par le double effet des surenchères et des jeux politiques, cette union cimentée en 1972, par le Programme commun de gouvernement de la gauche, était en péril. **Or, le Programme commun est un bon programme. Il rassemble les travailleurs et défend leurs justes intérêts.** Il répond aux questions que pose la crise économique, sociale, culturelle de la société occidentale. Il propose le véritable changement, hors duquel notre pays continuera de subir la loi des privilèges et le règne de l'injustice.

Ce programme, nous l'avons, gardons-le. Nous devons, certes, l'adapter aux réalités du moment, et notamment tenir compte des conséquences de l'inflation, du chômage, de la baisse du pouvoir d'achat, de l'aggravation des inégalités. Mais nous devons veiller tout autant à préserver le pacte fondamental qui a permis à la gauche de devenir en peu d'années la première force du pays.

C'est dans cet esprit que le Parti socialiste sert et continuera de servir l'Union.

C'est dans cet esprit qu'il se déclare prêt à reprendre à tout moment, avec ses deux partenaires, l'actualisation du Programme commun.

J'ai reçu une lettre du secrétaire général du Parti communiste français invitant le Parti socialiste à poursuivre la discussion sans désemparer, hors de la présence des radicaux de gauche, qui s'en sont, il est vrai, provisoirement je l'espère, exclus d'eux-mêmes.

Nous avons répondu que nous avions convoqué notre Comité directeur, seule instance nationale qualifiée, pour le lundi 19 septembre, afin de prendre les décisions qu'impose une situation que nous déplorons hautement.

Je m'adresse maintenant à tous les Français, au-delà des divergences et des choix politiques.

Ils constatent comme moi que les partis actuellement au pouvoir n'ont pour bilan que leurs échecs. Le chômage et l'inflation ne sont que les résultats les plus visibles et les plus attristants de leur gestion politique.

Dans leur immense majorité, les Français n'en veulent plus : il faut qu'ils comprennent que la difficulté de la gauche est qu'elle veut aller honnêtement au fond des choses pour changer la vie, et que la facilité de la droite est qu'elle se contente de slogans, à seule fin de garder le pouvoir. C'est toute la différence.

L'entreprise à laquelle nous sommes attachés nécessite, on le voit, beaucoup de soins, mais elle est nécessaire à la France, comme elle est nécessaire aux Français.

Eh bien, il faut garder le calme et la solidité. Il faut surtout garder l'espoir. Tel est le sentiment, telle est la volonté des socialistes.

DOCUMENT N° 2

LES DERNIERES PROPOSITIONS DU P.S. 22 SEPTEMBRE 1977

Le jeudi 22 septembre, vers 23 h, après une suspension de séance, les socialistes remettent à leurs partenaires ce document, qui contient leurs dernières propositions.

Le Parti socialiste confirme sa volonté de mettre en œuvre les dispositions contenues dans le chapitre II de la deuxième partie du Programme commun, signé en 1972, et intitulé : La démocratisation et l'extension du secteur public.

En ce qui concerne l'industrie :

1) Le gouvernement procèdera, dès son installation et conformément au Programme commun, à la nationalisation des neuf groupes suivants : a) Dassault, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc ; b) I.T.T.-France, Thomson-Brandt, C.I.I.-Honeywell-Bull, Péchiney-Ugine-Kulhmann, Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, Compagnie générale d'électricité.

En conséquence, la totalité des biens appartenant à ces neuf groupes, leurs actifs comme leurs participations dans quelque société que ce soit, seront transférés à la collectivité nationale.

2) Toutes les sociétés dans lesquelles un ou plusieurs de ces neuf groupes possèdent 98 % du capital au moins, deviendront des sociétés nationales. Cela représente, à notre connaissance, à la date du 1er janvier 1977, cent trente-huit sociétés industrielles et quatre-vingt-neuf sociétés à vocations diverses.

La liste de ces sociétés sera annexée au Programme commun.

3) La totalité des participations tant majoritaires que minoritaires détenues par les neuf groupes et qui touchent près de mille cinq cents entreprises, deviendront propriété de la collectivité nationale. Ainsi sera nationalisé, dans le strict respect du Programme commun, tout ce que possèdent ces neuf groupes industriels. Les actions, détenues par des groupes ou des personnes non visés en 1972, ne sont pas concernées.

4) Seront également nationalisées, par réintégration dans le champ d'application du Programme commun, les sociétés qui, par des modifications de structure, ont voulu s'y soustraire depuis sa signature.

Il s'agit du groupe Alsthom-Atlantique et ses filiales, le Carbone Lorraine, L.M.T. et la Société des applications techniques de l'Ouest.

5) Par adjonction aux dispositions du Programme commun de 1972, un nombre restreint d'autres filiales des neuf groupes industriels précités, représentant un élément nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie industrielle et ayant un caractère de monopole ou de service public, seront transformées en société nationale.

6) En ce qui concerne la sidérurgie, le Parti socialiste réaffirme sa volonté de procéder à des prises de participation majoritaires, soit par la conversion de prêts publics en actions au moyen d'augmentation de capital, soit par acquisition directe. Cette disposition vise les groupes Marine-Wendel, Denain-Nord-Est-Longwy, Schneider, Chiers-Châtillon.

Conformément à la déclaration préliminaire faite par François Mitterrand à la réunion « au sommet » du 14 septembre, la délégation socialiste confirme que la sidérurgie pourra faire l'objet à terme d'une appropriation sociale totale.

7) Dans le pétrole et l'automobile, la responsabilité particulière de la puissance publique se traduira par des prises de participation financières pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires. Cette disposition vise : C.F.P.-Total-C.F.R., Peugeot-Citroën.

8) Dans chaque société où l'Etat ou une collectivité publique ou une entreprise nationale contrôlera plus de 50 % du capital, les dispositions prévues pour l'extension des droits des travailleurs dans le secteur public seront applicables.

Des lois spécifiques préciseront les conditions d'application de ces dispositions selon les différents secteurs d'activité.

9) L'ensemble des nationalisations industrielles et des prises de participation, appuyé par la nationalisation du crédit, représentera un puissant instrument pour la politique économique du gouvernement de la gauche.

DOCUMENT N° 3

CONFERENCE DE PRESSE DE FRANÇOIS MITTERRAND LE 29 SEPTEMBRE

DECLARATION LIMINAIRE

Le 29 septembre, une semaine après l'interruption des négociations devant aboutir à l'actualisation du Programme commun de gouvernement et alors que le Parti communiste redouble d'attaques à l'égard du P.S., François Mitterrand tient une conférence de presse et y fait la déclaration liminaire suivante :

Le Parti socialiste n'a qu'un combat : celui qu'il mène contre la droite, contre les partis conservateurs au pouvoir, contre les puissances économiques qui les inspirent.

Ce combat, rien ne le lui fera abandonner. Il fera tout pour l'emporter en 1978, car gouverner sera le moyen décisif d'atteindre ses objectifs. Mais les élections législatives ne sont pour lui qu'une étape. Pour aller au-delà, il a choisi une stratégie : l'union de la gauche ; un instrument : le Programme commun. Il n'en changera pas.

Permettez-moi de rappeler que c'est mon propre choix depuis bientôt vingt ans :

1958 : j'ai voté contre le régime du pouvoir personnel, voulu, imposé par la classe dominante, la bourgeoisie d'argent.

1965 : j'ai conduit la première grande alliance de la gauche constituée depuis le Front populaire, trente ans plus tôt.

1967 - 1968 : la discipline de la gauche mise en œuvre par la Fédération de la gauche que je présidais, a, partout, été respectée.

1971 : au nom du nouveau Parti socialiste, j'ai demandé solennellement que soit entrepris un Programme commun de la gauche.

1972 : le Parti socialiste a signé le Programme commun, engagé la totalité de ses forces sur les propositions de ce programme et respecté, sans aucun manquement, la discipline qu'il impliquait.

1974 : communistes, socialistes, radicaux m'ont demandé d'être à nouveau le candidat unique de la gauche. J'ai mené cette lutte de la façon qu'on sait.

1976 - 1977 : le Parti socialiste, devenu le premier parti de France, a assuré la victoire de la gauche aux élections cantonales et municipales.

Qui croira qu'à six mois des élections législatives de 1978 le Parti socialiste et son premier secrétaire pourraient changer de cap ? Nous méprisons l'insinuation. Les Français savent que nous sommes les défenseurs enthousiastes et résolus de l'Union de la gauche, ses combattants de première ligne.

Nous en ferons la preuve aujourd'hui, demain, sans relâche. Je le ferai aujourd'hui en déclarant à la presse qui me fait l'honneur d'être ici que j'entends dénoncer la politique du gouvernement dont l'échec aggrave les conditions d'existence des millions de Françaises et de Français, de millions de ménages et non point m'installer dans une polémique dont nous refusons la responsabilité. Ne nous trompons pas d'adversaire. Pour ce qui nous concerne, nous n'en avons qu'un : le pouvoir actuel et les partis qui le composent.

Nous l'avons répété sans cesse : le bilan du gouvernement est un bilan d'échec. Inflation, chômage, déficit et endettement extérieurs, baisse du taux de croissance se traduisent dans la vie quotidienne des Français par des difficultés

Fondation Jean-Jaurès

aggravées et l'angoisse de millions de foyers. Combattre cette politique est la priorité des priorités.

Aussi le Parti socialiste est-il ouvert à tout contact, à tout dialogue, à tout projet qui restituera à l'Union de la gauche sa qualité et sa vigueur. Puisque son tour est venu de recevoir chez lui ses partenaires, il leur dit qu'ils seront à tout moment les bienvenus, qu'il les attend et qu'il les espère.

Ses exigences sont simples :

— ne faire aucune promesse qui ne puisse être tenue ;
— ne rien faire qui puisse renforcer l'appareil centralisateur d'Etat, mais tout faire, au contraire, pour assouplir les mécanismes du pouvoir, développer la démocratie à la base, accroître la responsabilité des citoyens. Le combat de la gauche n'a pas seulement pour objet un changement de majorité, mais avant tout un changement des structures économiques, sociales et politiques de la société.

A cette fin, j'appelle les Françaises et les Français qui partagent notre conviction à se rassembler pour imposer l'Union de la gauche autour du Programme commun. Et je leur demande d'aider le Parti socialiste dans cette tâche.

Il n'y a pas d'autre mot d'ordre : assurer la victoire des forces de progrès, de la gauche tout entière, libérer notre peuple des forces qui l'oppriment.

NOTES PERSONNELLES

Coll. Fondation Jean Jaurès

DOCUMENT N° 4

RESOLUTION UNANIME DU COMITE DIRECTEUR (9 OCTOBRE 1977)

En l'espace de quelques jours, le climat général s'est encore détérioré du fait des déclarations volontiers brutales des responsables du Parti communiste français. Le 5 octobre, le Comité central du P.C.F. adopte une résolution affirmant que le P.S. a amorcé depuis janvier un virage à droite. Le P.S. se garde bien de mettre le doigt dans l'engrenage des procès d'intention et, le 9 octobre, son Comité directeur unanime approuve la déclaration suivante :

Le Parti Socialiste, au Congrès d'Epinay, en choisissant la stratégie d'Union de la Gauche, a joué un rôle décisif dans l'élaboration et la signature, en 1972, du Programme Commun de Gouvernement. Au-delà d'une simple alliance électorale, au-delà de leurs divergences idéologiques, les trois partis signataires se sont alors accordés sur l'ensemble des décisions qu'un gouvernement d'union aurait à prendre pour « changer la vie », répondre à l'attente des Français, surmonter la crise. Les partis de l'Union de la Gauche se sont donné les moyens de transformer en profondeur des structures économiques et politiques qui ne répondent plus aux besoins de notre temps, perpétuent l'inégalité et l'injustice, entretiennent l'inflation et le chômage. Ils ont fixé ainsi la seule voie qui permette, dans les conditions concrètes de notre pays, d' « ouvrir la voie au socialisme ».

A l'occasion de chaque consultation électorale, comme dans les luttes quotidiennes, le Programme Commun a trouvé dans la population un appui sans cesse croissant. Le fait que le Parti Socialiste soit devenu le premier parti de France est la seule donnée véritablement nouvelle de ces dernières années dans la politique française. Il a ouvert la perspective d'une victoire de la Gauche aux élections législatives de mars 1978.

C'est grâce à l'existence du Programme Commun, et parce qu'il définit clairement les conditions qu'il faut réunir pour fonder durablement une société de liberté et de justice, assurer par la voie démocratique la transition au socialisme autogestionnaire, que ces élections ont une portée historique, ressentie non seulement par les Français, mais, au-delà de nos frontières, par les peuples d'Europe, de la Méditerranée, du Tiers-Monde.

Des millions de Françaises et de Français ont mis tout leur espoir dans la victoire de l'Union de la Gauche en mars prochain. Cette immense espérance ne doit pas être déçue. Le Parti Socialiste ne se trompe pas d'adversaire. Son seul adversaire est la droite au pouvoir, responsable de l'aggravation de la crise économique, sociale, morale dont souffre aujourd'hui la France. La progression continue du chômage, la poursuite de l'inflation, la perpétuation des inégalités, le déséquilibre du budget, le déficit de nos échanges, la fragilité de notre monnaie, tels sont, depuis trois ans, quelques-uns des résultats de la politique menée successivement par Jacques Chirac et Raymond Barre. Une politique dont ne veulent plus la majorité des Françaises et des Français qui se sont prononcés pour le changement.

C'est pour assurer les conditions de cette victoire que le Parti Socialiste a décidé, le 17 mai dernier, avec ses partenaires communistes et radicaux de gauche, l'actualisation du Programme Commun sur des bases clairement définies et qui excluent qu'en soient remis en cause les grands équilibres et les grandes orientations. C'est dans ce cadre strict qu'en juin et juillet, les représentants du Parti Socialiste dans le groupe des « Quinze » ont présenté des propositions et accepté un grand nombre de celles soumises par leurs partenaires. C'est dans cet esprit que les travaux des « Quinze » se sont achevés le 28 juillet par un communiqué commun prenant acte des

divergences non résolues, mais soulignant le bilan positif du travail accompli.

UN LARGE ACCORD

Dès le mois de juillet, les trois délégations sont parvenues à un accord sur un nombre important de chapitres sans aucune réserve : emploi (auquel un chapitre nouveau et fondamental a été consacré), santé et sécurité sociale, recherche scientifique et technique, sport, vie culturelle, famille, rapatriés, politique industrielle, commerciale, politique monétaire et financière, droit à l'information (radio, télévision, presse écrite), relations internationales de la France, sécurité européenne, France et Communauté européenne, politique de coopération et d'aide au développement. La mise au point de ces chapitres a bien traduit l'esprit positif dans lequel les Socialistes ont mené les discussions d'actualisation.

Parmi les divergences qui subsistaient après les travaux du « Groupe des Quinze », beaucoup ont été éliminées lors des discussions au « sommet » de septembre. Ainsi ont été levées les réserves qui subsistaient à propos des chapitres sur le cadre de vie et la qualité nouvelle de la vie, l'Education nationale, les droits de la femme, la jeunesse, les anciens combattants, la nouvelle croissance et le plan démocratique, la politique agricole. Ont fait l'objet d'une rédaction commune les chapitres consacrés aux prix et à la lutte contre l'inflation, aux libertés, aux institutions nationales, aux collectivités territoriales et à la décentralisation, à l'administration, aux conflits en cours et aux reconnaissances d'Etats. La première partie du chapitre sur la démocratie dans l'entreprise a pu faire l'objet d'un texte commun, ainsi qu'une grande part des dispositions budgétaires et fiscales.

Sur la plupart des dispositions relatives aux salaires et aux conditions de travail, les éléments d'un accord ont été réunis. Les trois délégations ont proposé que la retraite soit, immédiatement, accordée au taux plein à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, le droit au travail restant garanti au-delà. Les retraites et pensions seront progressivement amenées à 75 % du salaire annuel des dix meilleures années.

De même, la proposition socialiste d'augmenter les allocations familiales de 50 % dès la première année, soit 25 % immédiatement et 25 % sur l'exercice budgétaire suivant, a recueilli, lors des discussions, l'accord de tous.

Quant au S.M.I.C., la proposition socialiste a été que, dès sa prise de fonctions, le Gouvernement de la Gauche augmenterait le S.M.I.C., après consultation des organisations syndicales et compte tenu de l'évolution des prix, au minimum à 2 200 F.

LES DESACCORDS

A) Sur la défense, le groupe des « Quinze » a permis d'aboutir aux propositions suivantes :

1° la renonciation à la force de frappe reste l'objectif principal du gouvernement ;

2° pour atteindre cet objectif, le gouvernement demandera la convocation d'une conférence internationale sur les conditions du désarmement nucléaire ;

3° en attendant les résultats de cette conférence, l'arme nucléaire française sera maintenue en état ;

4° la décision finale appartiendra aux Français, qui se prononceront sur cette question essentielle après un débat national. Le Parti Socialiste qui, dans la négociation a retiré sa proposition de référendum, confirme son accord à cet ensemble de propositions.

Le Parti Socialiste préconise et accepte, par ailleurs, toute formule qui renforce l'autonomie de décision de la France, notamment la mise en place d'une stratégie permettant de faire face à « tout agresseur éventuel » et l'existence de détection et de repérage autonomes. En revanche, le Parti Socialiste s'est opposé aux amendements tirés du rapport Kanapa, adopté par le Comité Central du Parti Communiste en mai dernier, et qui aboutissaient en fait à vider la dissuasion de tout contenu et donc à désarmer la France : non-emploi en premier de l'arme atomique (nous n'avons pas les moyens d'une seconde frappe) ; stratégie « antiforces » (hors de la capacité de nos armes nucléaires) ; excessive collégialité de la décision (impossible à mettre en œuvre dans les délais d'une alerte atomique).

Un accord peut se faire sur le texte du groupe des « Quinze ».

B) Sur le problème de la hiérarchie des salaires.

Le Parti Socialiste rappelle ce que prévoit le Programme Commun. Un Gouvernement d'Union de la Gauche réduira progressivement

l'éventail des salaires par une hausse plus rapide des basses rémunérations. Un effort complémentaire sera entrepris pour réduire les inégalités excessives des revenus et des fortunes des salariés et des non-salariés.

Fixer arbitrairement, dans un programme de gouvernement, le rapport hiérarchique des salaires, sans tenir compte de la fiscalité, aboutirait à frapper la seule catégorie des salariés.

En outre, une telle décision mettrait en cause le principe de la libre négociation des salaires revendiquée par tous les syndicats, y compris dans le secteur public.

C) Les trois Partis de Gauche sont d'accord sur le principe de *l'élection des Présidents* des entreprises nationales par les travailleurs de ces entreprises. Là est le point important.

Les divergences portent sur les modalités de l'élection.

Le P.C. propose que le gouvernement ratifie ou non le choix opéré par le Conseil d'Administration de l'entreprise.

Le P.S. propose que le gouvernement soumette au choix du Conseil d'Administration une liste d'aptitude.

Qu'est-ce qui justifie notre position ?

Le gouvernement démocratique, expression du suffrage populaire, mandataire de la collectivité nationale, ne peut se désintéresser du choix des Présidents des grandes sociétés nationales. Il doit exercer pleinement sa responsabilité.

C'est une condition, parmi d'autres, du succès des nouvelles nationalisations décidées par le Programme Commun. Elle est indispensable dans la phase de transition.

La proposition communiste s'inscrit dans une autre perspective. Elle risque de provoquer des conflits insolubles entre le Conseil d'Administration et le Gouvernement.

D) Le seul désaccord *sur les problèmes fiscaux* porte sur l'impôt sur le capital des sociétés. Pour les socialistes, un tel impôt doit permettre :

— de faire disparaître les sociétés fictives ;

— de faire participer davantage les entreprises au budget de l'Etat, afin de mieux répartir la charge fiscale ;

— d'encourager les entreprises à des choix plus judicieux de leurs investissements.

Un tel impôt doit être assis sur la valeur réelle de la richesse des entreprises, c'est-à-dire leur actif net, déduction faite de leurs dettes, avec une déduction de deux millions de francs pour encourager au développement des P.M.E.

Le taux sera fixe et de l'ordre de 1 %. Un tel impôt rapportera une somme égale au tiers du rendement de l'impôt sur les sociétés.

Le Parti Communiste propose, lui, de taxer l'entreprise sur le total de ses richesses et de ses dettes. Il propose que le taux soit progressif. Cette proposition est inacceptable :

— Pour une entreprise comme pour un particulier, les dettes ne font pas partie de la richesse ;

— Cela pénalise considérablement les P.M.E. aujourd'hui étranglées par les banques, au profit des grandes entreprises ;

— Cela encourage la hausse des prix pour éviter à l'entreprise de s'endetter.

LE CAS PARTICULIER DES NATIONALISATIONS

Sur ce sujet, les propositions écrites présentées le 22 septembre par le Parti Socialiste méritent le débat. Elles contiennent des ouvertures vers un bon accord et constituent une base de négociation sérieuse, en particulier sur les problèmes de la stratégie industrielle, et de la sidérurgie comme sur l'extension des droits des travailleurs dans le secteur public.

Rappelons-en le contenu :

Le Parti Socialiste confirme sa volonté de mettre en œuvre les dispositions contenues dans le chapitre II de la deuxième partie du Programme Commun, signé en 1972 et intitulé :

« La démocratisation et l'extension du secteur public ».

En ce qui concerne l'industrie :

1° Le Gouvernement procèdera, dès son installation, conformément au Programme Commun, à la nationalisation des neufs groupes suivants :

a) Dassault, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc,
b) ITT-France, Thomson-Brandt, CII-Honeywell-Bull, Péchiney-Ugine-Kulhmann, St-Gobain-Pont-à-Mousson, Compagnie générale d'Electricité.

En conséquence, la totalité des biens appartenant à ces 9 groupes, leurs actifs comme leurs participations dans quelque société que ce soit, seront transférés à la collectivité nationale.

Ceci constitue l'application intégrale du Programme Commun : la nationalisation signifie l'expropriation des actionnaires.

2° Toutes les sociétés dans lesquelles un ou plusieurs de ces neuf groupes possèdent au moins 98 % du capital deviendront des sociétés nationales. Cela représente, à notre connaissance, à la date du 1er janvier 1977, 138 sociétés industrielles, et 89 sociétés à vocations diverses.

La liste de ces sociétés sera annexée au Programme Commun.

Après ces adjonctions, plus des trois quarts des personnels appartenant aux groupes et à leurs filiales majoritaires appartiendront directement à une entreprise nationale.

3° La totalité des participations, tant majoritaires que minoritaires, détenues par les neuf groupes, et qui touche près de 1 500 entreprises, deviendra propriété de la collectivité nationale. Ainsi, sera nationalisé dans le strict respect du Programme Commun, tout ce que possèdent ces neuf groupes industriels. Les actions détenues par des groupes ou des personnes non visées en 1972, ne seront pas concernées.

Toutes les sociétés majoritairement possédées par le secteur public seront donc intégrées dans sa politique industrielle et sociale.

4° Seront également nationalisées par réintégration dans le champ d'application du Programme Commun, les sociétés qui, par des modifications de structures, ont voulu s'y soustraire depuis sa signature.

Il s'agit du groupe Alsthom-Atlantique et ses filiales, du Carbone Lorraine, de L.M.T. et de la Société des Applications Techniques de l'Ouest.

Ainsi seront ajoutées à la liste des nationalisations, douze sociétés industrielles et quatre sociétés diverses, en comptant ces quatre sociétés et leurs filiales à 98 %.

5° Par adjonction aux dispositions du Programme Commun de 1972, un nombre restreint d'autres filiales des neuf groupes industriels précités, représentant un élément nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie industrielle et ayant un caractère de monopole ou de service public, seront transformées en société nationale. Pour cela, les actionnaires autres que l'Etat, de ces filiales, seront indemnisés dans les mêmes conditions que ceux des neuf groupes. Ces entreprises seront choisies en fonction des critères suivants :

- Entreprises dominantes sur des marchés publics stratégiques tels que, par exemple, le matériel militaire, téléphone, nucléaire.
- Entreprises essentielles au développement national des technologies de pointe.
- Entreprises essentielles à la création d'un pôle industriel public capable d'entraîner le développement d'un secteur économique (machine-outil, biens d'équipement).

Dans les filiales où subsisteraient des actionnaires privés minoritaires, un projet de loi modifiant certaines dispositions telles que la minorité de blocage et la représentation au Conseil d'Administration, sera déposé par le Gouvernement dès son entrée en fonction.

6° En ce qui concerne la sidérurgie, le Parti Socialiste réaffirme sa volonté de procéder à des prises de participation majoritaires, soit par la conversion de prêts publics en actions au moyen d'augmentation de capital, soit par acquisition directe. Cette disposition vise les groupes Marine-Wendel, Denain-Nord-Est-Longwy, Schneider, Chiers-Châtillon.

En application de ces propositions, l'Etat disposera de 70 % du capital de ses sociétés et y exercera sa pleine autorité. Il désignera immédiatement de nouveaux responsables et mettra en œuvre un plan de deux ans dont les aspects essentiels seront :

— un plan d'emploi,
— un plan de négociation internationale,
— un plan de conversion vers des secteurs à plus haute valeur ajoutée.

Au vu des résultats de ce plan, le gouvernement pourra proposer au Parlement l'appropriation sociale intégrale.

7° Dans le pétrole et l'automobile, la responsabilité particulière de la puissance publique se traduira par des prises de participation financières pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires. Cette disposition vise : C.F.P.-Total-C.F.R., Peugeot-Citroën.

8° Dans chaque société où l'Etat, ou une collectivité publique, ou une entreprise nationale, contrôlera plus de 50 % du capital, les dispositions prévues pour l'extension des droits des travailleurs dans le secteur public seront applicables.

Des lois spécifiques préciseront les conditions d'application de ces dispositions selon les différents secteurs d'activité.

9° L'ensemble des nationalisations industrielles et des prises de participation, appuyé par la nationalisation du crédit, représentera un puissant instrument de politique économique du gouvernement de la gauche.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC

Il est utile de rappeler que dans le secteur public actuel il existe un droit spécifique. C'est un des acquis des nationalisations passées et un objectif des futures : la protection des travailleurs, l'extension de leurs droits.

Nous proposons que ces mêmes droits soient appliqués à toutes les entreprises où la puissance publique deviendrait majoritaire.

Cette disposition, qui marque la volonté de faire jouer au secteur public un rôle moteur dans le domaine social, signifie en clair la socialisation du secteur public et nationalisé, qu'il s'agisse des entreprises publiques actuelles, ou de celles qui seront créées en application du Programme Commun.

a) Représentation des travailleurs au conseil d'administration

Dans toutes les entreprises où la puissance publique possèdera plus de 50 % du capital, la Loi imposera une représentation des travailleurs dans les conseils d'administration.

Dans les entreprises nationalisées à 100 %, les conseils d'administration comprendront des représentants des travailleurs, des usagers, d'autres entreprises nationales et de l'Etat — ces derniers ne pouvant pas être majoritaires.

Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, les représentants des travailleurs participeront avec les autres membres du C.A. à l'élection du Président parmi les candidats figurant sur une liste d'aptitude proposée par le nouveau pouvoir démocratique. Le conseil d'administration désignera également le ou les directeurs généraux de l'entreprise.

b) Extension des attributions des comités d'entreprise et des comités d'hygiène et de sécurité

L'extension, par voie législative, des attributions des comités d'entreprise et des comités d'hygiène et de sécurité sera immédiatement réalisée. Elle concernera le droit à l'information, l'élaboration du règlement intérieur, l'association des représentants élus des travailleurs aux décisions concernant le développement de l'entreprise, le droit de recours suspensif dans le domaine des conditions de travail, du licenciement ou de la réduction d'horaire. Les missions de ces organismes pourront être encore élargies par voie contractuelle.

c) Elargissement du champ de la négociation dans l'entreprise

Une négociation sociale entre la direction des entreprises et les organisations syndicales sera entamée dès la mise en œuvre des nationalisations pour régler les problèmes les plus urgents : augmentation modulée des rémunérations selon le niveau hiérarchique, grille unique des qualifications, conditions de mutation, d'embauche ou de promotion.

d) Création de conseils d'atelier et de service

Des conseils d'atelier ou de service seront mis en place afin d'associer directement, à tous les niveaux, les travailleurs aux décisions concernant l'organisation et les conditions de travail.

L'ensemble des dispositions concernant l'extension des droits des travailleurs dans le secteur nationalisé s'appliquera non seulement aux sociétés nationales proprement dites mais aussi aux filiales dans lesquelles la puissance publique contrôlera plus de 50 % du capital.

CONCLUSIONS

L'ensemble des propositions ainsi rappelées et précisées confirme que le Parti Socialiste est resté fidèle aux engagements pris. C'est au contraire le Parti Communiste qui, après avoir longtemps affirmé : « Tout le Programme Commun, rien que le Programme Commun » a multiplié les propositions allant au-delà de ce programme, certaines en contradiction avec le contrat de 1972. Le Parti Socialiste n'a jamais refusé de discuter ces propositions, mais a naturellement réservé son droit de les approuver ou non. Le seul point sur lequel existe une interprétation différente du Programme Commun entre Communistes et Socialistes concerne les filiales des neuf groupes industriels, la notion de filiale n'étant pas inscrite dans le texte de 1972.

Les propositions développées le 22 septembre et dans le texte présent ouvrent la possibilité de lier avec précision les nationalisations prévues par le Programme Commun aux restructurations industrielles que celui-ci comporte expressément et fournissent les solutions autour desquelles pourra se consolider l'accord. Elles restent soumises à l'examen de nos partenaires. Animé du souci de préserver toutes les chances de l'union,

le Parti Socialiste se déclare prêt, dès maintenant, à reprendre, sans préalable, les négociations avec ses partenaires. Ce faisant, il demeure strictement fidèle à l'Union de la Gauche, et dénonce les attaques infondées dirigées contre lui, qui nuisent gravement à cette union et font le jeu de la droite.

Pour ce qui le concerne, le Parti Socialiste a rempli et remplira les obligations du contrat signé en 1972 entre les trois partis et la majorité de notre peuple, en vue d'assurer la victoire du Programme Commun aux prochaines élections et de permettre la constitution d'un Gouvernement de la Gauche unie.

Placer le Programme Commun dans sa véritable perspective, celle d'un projet de société où la liberté sera garantie par la diffusion du savoir, la décentralisation du pouvoir et l'accroissement de la responsabilité de chacun — citoyen, travailleur — dans les décisions qui déterminent ses conditions de vie et de travail, garantir la place de l'homme dans son cadre naturel, telle est la volonté des socialistes.

Fort de son unité et de sa cohésion, le Parti Socialiste appelle les Françaises et les Français à se rassembler autour de lui et à l'aider dans ses efforts pour que la gauche retrouve sans délai le chemin de son union.

Le comité directeur approuve à l'unanimité les positions exprimées dans la présente déclaration.

C'est dans cet esprit que sera préparée la Convention nationale du 6 novembre et qu'elle sera saisie d'un rapport sur la situation politique.

NOTES PERSONNELLES

Coll. Fondation Léon Blum

PREMIER ARGUMENTAIRE

Le 14 septembre 1977, à 20 heures, les radicaux de gauche quittaient le premier « sommet » de la gauche, qui avait commencé le matin même. Le lendemain, le P.S. décidait d'informer tous les responsables et militants du Parti et d'en appeler à l'opinion publique. Un tract (tiré à un million d'exemplaires) fut donc rédigé sous le titre « unir, changer la vie », ainsi qu'un argumentaire du secrétariat national à la formation. On trouvera ci-après le texte de ce second document qui fut adressé dès le 16 septembre à tous les responsables du Parti.

OU EN SOMMES-NOUS DE L'UNION DE LA GAUCHE ?

Malgré l'incident créé par les Radicaux de Gauche, un accord sur l'actualisation du Programme Commun demeure tout à fait possible.

Cette accord dépendra du calme des socialistes, de leur volonté de se battre pour l'union et de **leur capacité à mobiliser l'opinion publique de gauche** pour qu'elle fasse pression sur les partenaires du P.S.

Mais, pour cela, nous devons bien connaître l'état de la discussion et les difficultés qui restent à surmonter.

I — REFUSER « LE DOUBLE EFFET DES SURENCHERES ET DES JEUX POLITIQUES »

a) **Les surenchères du Parti Communiste**

Deux mois d'attaques injustifiées pour imposer **un autre** programme commun (et non pas son actualisation)...

— sur les nationalisations : 16 groupes (au lieu de 9 en 1972) ; 1 450 filiales (et non la centaine impliquée par les critères de 1972).

— sur le S.M.I.C. : 2 400 F à 2 500 F en mars prochain. Le P.S. propose **un plancher** de 2 200 F dès l'ouverture, le moment venu, de négociations avec les centrales syndicales.

— sur la défense :

- retournement brutal du P.C.F. sur la force de frappe ;
- rapport Kanapa dont la mise en œuvre risquerait fort de placer la France sur orbite soviétique ;
- les socialistes restent plus proches de la conception du Programme Commun de 1972 et entendent que les Français soient consultés (par référendum ou autrement).

Ce ne sont là que trois exemples. Le P.C.F. a également porté des attaques à propos des allocations familiales, de la « hiérarchie des salaires », etc. (voir l'Unité nº 261 du 9 septembre). Sur tous ces points, c'est le P.C. qui, soit abandonne sa position antérieure (force de frappe, hiérarchie), soit veut aller au-delà de l'accord de 1972.

b) **La surenchère des Radicaux de Gauche.**

Pourquoi le M.R.G. remet-il en cause la formule : « Au cas où les travailleurs formuleraient la volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur public ou nationalisé, le gouvernement pourra le proposer au Parlement » ? Il a signé en 1972 un programme qui contenait cette phrase. Logiques avec eux-mêmes et avec le Programme Commun, les socialistes veulent bien discuter d'une formule plus précise, mais non la supprimer d'un trait de plume.

c) **Les jeux politiques**

Le P.C. peut-il décevoir les millions de Français qui aspirent au changement par l'Union de la gauche, simplement parce qu'il n'accepte pas que le P.S. soit devenu le premier parti de France ? En mesure-t-il, en outre, tous les risques pour lui-même ?

Le M.R.G. a-t-il mesuré la gravité de son geste en voulant affirmer aussi brutalement sa place dans l'Union de la Gauche ?

II — « LE PACTE FONDAMENTAL DU PROGRAMME COMMUN »

a) Il reposait sur des **équilibres économiques.** Comment maintenir ces derniers si l'on charge excessivement la barque, et simultanément dans tous les secteurs (allocations familiales, S.M.I.C., nationalisations...).

b) Il supposait **le refus d'une étatisation de l'économie.** Comment éviter que le secteur nationalisé devienne un instrument bureaucratique si l'on procède, précipitamment, à un nombre excessif de nationalisations ? Notre démarche autogestionnaire suppose au contraire un certain temps d'expérimentation sur les neuf groupes nationalisables et le secteur du crédit, avant d'aller plus loin.

c) Il reposait sur un **équilibre politique** permettant **l'unité du front de classe.** Il est d'autant moins possible de céder à la plupart des exigences communistes que le **ton** sur lequel elles ont été formulées ferait de nos concessions, aux yeux de l'opinion, des capitulations rompant les équilibres qui ont fondé le crédit de l'Union de la gauche. De la même façon, le programme commun de gouvernement a été signé par les Radicaux de Gauche malgré des réticences sur certains points. Cela impliquait pour eux de respecter le contrat, et pour le P.C. de ne pas l'alourdir.

d) Le texte de 1972 fait une large place à **notre projet de société,** plus hardi et plus neuf que celui du P.C. en bien des domaines :

— droit de vote (élections municipales) aux travailleurs immigrés (comme en Suède) ;
— offices fonciers (voir Unité nº 261) ;
— expériences d'autogestion dans les entreprises nationalisées.

Nous ne pouvons pas renoncer à ces éléments qui ont manifesté notre apport original dans le texte de 1972. Si nous faisons des concessions dans d'autres secteurs, le P.C. doit, lui, en faire sur ces orientations, pour nous, fondamentales.

III — LES SOCIALISTES SONT DES RASSEMBLEURS

a) **Ils n'ont jamais hésité à aider les communistes à sortir de leur ghetto,** et notamment en 1936. En 1965, c'est François Mitterrand qui a créé la dynamique unitaire et rendu l'espoir à une gauche morcelée et affaiblie. Depuis Epinay, les socialistes ont été les artisans constants de l'Union de la Gauche. Le P.C.F., quant à lui, donne depuis quelques temps le sentiment d'hésiter entre l'Union de la gauche et l'Union du peuple de France.

b) **Ils n'ont pas répondu à la polémique par la polémique** et ont su garder leur sang-froid — ce qui fut méritoire, notamment lors du discours de Georges Marchais à la fête de **l'Humanité.**

c) Ils ont toujours cherché **les bases d'un accord acceptable** par les trois partenaires, et susceptible d'entraîner une large majorité de Français.

C'est pourquoi il leur appartient de s'adresser aujourd'hui aux millions de Français qui, membres ou non d'un Parti, se sentent profondément unitaires. Ils ont à leur dire que l'Union de la gauche est plus que jamais la seule issue pour notre pays.

DEUXIEME ARGUMENTAIRE

Après une semaine au cours de laquelle le P.S. s'emploie à réunir de part et d'autre les conditions nécessaires à une reprise du sommet des trois partis, les conversations reprennent le 21 septembre et se poursuivent le lendemain. Ce 22 septembre, les trois partis décident une interruption de séance en début de soirée.

Les socialistes mettent à profit cette suspension pour rassembler dans un document en neuf points (voir p. 8), de nouvelles propositions propres à relancer la négociation en vue de parvenir à un accord.

Vain espoir. A la même heure est mise en page la « une » de l'Humanité, où figure un dessin de Wolinsky : Giscard d'Estaing y « félicite » François Mitterrand et Robert Fabre. C'est dire que pour les responsables communistes, il ne saurait y avoir de relance de la négociation.

C'est ce dont la délégation socialiste prend conscience dès qu'elle remet à ses partenaires le texte en neuf points, vers 23 heures. Le P.C. le rejette en bloc, sans même en discuter. Le 23 septembre 1977, à 1 h 20, les travaux d'actualisation du programme commun de gouvernement sont interrompus sine die.

Dans la matinée du même jour, la direction du P.S. décide d'informer ses militants de façon précise. Un deuxième argumentaire est donc rédigé sous la responsabilité du Secrétariat national à la Formation et diffusé dans toutes les fédérations et toutes les sections.

PLUS QUE JAMAIS : UNION DE LA GAUCHE ET PROGRAMME COMMUN

L'union de la gauche est-elle rompue ?

Non, car avant d'être un accord entre des partis, elle est une aspiration profonde du pays incarnée par François Mitterrand dès la campagne présidentielle de 1965 et sans cesse approfondie depuis jusqu'aux municipales de Mars 1977. Personne ne peut nier que François Mitterrand et les socialistes ont pleinement joué en ces années difficiles le rôle de rassembleurs que Léon Blum leur fixait au soir du Congrès du Tours en 1920, quand les communistes déjà consommaient la division du mouvement ouvrier. D'autres précédents pourraient être rappelés : 1936, par exemple, qui vit le P.C. refuser au dernier moment d'engager sa responsabilité dans un gouvernement de Front Populaire qu'il avait appelé de ses vœux et compromettre ainsi les chances d'une formidable espérance.

Certes, l'histoire paraît se répéter à quelque 40 ans de distance, mais justement, reposons la question : L'union de la gauche est-elle rompue ?

Comment le serait-elle ? la dynamique unitaire est provisoirement freinée, mais la réussite de l'Union s'imposera tôt ou tard. La stratégie unitaire est la seule réponse à la scission de Tours : seule, elle offre une alternative politique à la droite tout en préservant le type de société démocratique auquel les socialistes, comme la majorité des Français, sont attachés. Les socialistes ont

pour mission d'expliquer aux Français l'enjeu du débat et par leur fermeté de laisser toutes ses chances à un accord futur.

On dit que le P.C. propose aux socialistes des rencontres à la base.

Si cela était confirmé, ce serait une tentative de division qui rappellerait fâcheusement la période 1922-1934, la plus sectaire de l'histoire du P.C. Les communistes s'adressaient alors journellement à la base du Parti Socialiste en essayant de la séparer de ses dirigeants qualifiés de « social-traîtres ». Nous ne pouvons pas croire que de telles pratiques reviennent. En tous cas les socialistes ne se laisseront pas influencer et refuseront fermement de telles propositions. Ils ont leurs instances démocratiquement élues, qui sont, comme on le sait, prêtes à tout moment à reprendre la négociation pour aboutir.

Comment en est-on arrivé là ?

L'interruption des discussions sur l'actualisation du P.C.G. n'est pas un événement spectaculaire isolé. Qu'on y réfléchisse. Depuis plusieurs années la victoire de la gauche semblait assurée ; d'élections partielles en sondages, tous les indices le confirmaient. Cette constatation était flagrante au lendemain des élections municipales qui virent la gauche gagner un nombre considérable de mairies. Même le P.C., pourtant en relative stagnation depuis plusieurs années, a pu se réjouir d'une dynamique qui lui permit une augmentation appréciable de ses élus locaux.

Mais que s'est-il passé depuis quatre mois ?

Premier signe inquiétant : pourquoi à la veille du face à face Mitterrand-Barre du 12 mai, sans avoir recherché la moindre confrontation avec ses partenaires de gauche, le P.C. a-t-il cru bon de lancer dans l'« Humanité » un prétendu chiffrage du Programme Commun de Gouvernement d'où il ressortait que le P.C. avait trouvé dans l'activité économique du pays une série de trésors cachés qu'il distribuait déjà généreusement sans plus attendre ? Il portait ainsi un coup à la crédibilité de la gauche en atteignant le Parti Socialiste et celui qui incarne le combat unitaire, François Mitterrand.

N'était-ce pas un manquement grave à l'union que de chiffrer **tout seul** un programme **commun**... sans parler de la date choisie : le jour du débat Mitterrand-Barre ?

Alors a commencé la négociation du groupe des Quinze. Nous nous sommes engagés dans des débats, parfois difficiles, avec nos partenaires, en vue d'aboutir à une bonne actualisation du Programme Commun. Une bonne actualisation, c'est-à-dire une mise à jour qui ne remette pas en cause les équilibres internes du Programme Commun, dont Georges Marchais soulignait à l'époque des insuffisances dans de nombreux domaines, reprenant le bon vieux cliché qui avait alimenté pendant cinq ans les critiques de la droite contre le Programme Commun.

En juillet, l'accord n'apparaissait-il pas possible ?

Oui. A la fin du mois de juillet, nous avions réussi à aboutir aux grandes lignes d'un accord, à l'exception de quatre ou cinq grands dossiers et d'une soixantaine de détails mineurs.

Même sur la Défense nous avions pu aboutir à un accord. Et pourtant les positions n'étaient pas aisément conciliables. Le P.C. qui préconisait en 1972 la destruction de la force de frappe avait changé du tout au tout et réclamait son développement. Comme nombre de nos camarades militants communistes, nous avons appris ce changement de cap par « L'Humanité ».

Il suffit de rappeler ce que déclarait en 1972 Georges Marchais dans son rapport secret devant le Comité Central, publié dans « l'Union est un combat » en 1975 :

« En raison de l'obstination du Parti socialiste, le Programme commun ne fait pas mention de la liquidation des charges nucléaires existantes » (...) « Le Parti Socialiste souhaite visiblement maintenir cet armement en état d'alerte et de fonctionnement. »

Malgré tous ces signes préoccupants, nous avons eu la volonté d'aboutir à un accord et nous étions bien prêts d'y aboutir.

Que s'est-il passé au mois d'août ?

Brusquement, en plein mois d'août, avec le retour de vacances de Georges Marchais, la polémique antisocialiste qui n'avait jamais vraiment cessé depuis les progrès du P.S. aux élections partielles de 1974 reprend de plus belle.

Elle porte à l'origine sur la politique de la défense et non sur la politique économique ou sociale.

Georges Marchais dénonce l'idée du référendum avancée par François Mitterrand alors que celui-ci l'avait présentée seulement comme une proposition à discuter parmi d'autres. N'était-ce pas en vérité le moyen pour le P.C. de jeter un voile de fumée sur son revirement en matière de

défense ? N'était-ce pas une façon ou une autre de refuser les concessions auxquelles avaient été conduits les membres communistes de la délégation des Quinze. Cet incident créant artificiellement une difficulté dans la négociation, nous amène à nous interroger.

Que s'est-il passé au sommet de septembre ?

a) **le 14 septembre :** devant l'intransigeance du P.C.F. en matière de nationalisations, Robert Fabre et les représentants du M.R.G. décident de quitter la réunion. Le Parti socialiste qui a accepté de discuter toutes les propositions de ses partenaires, en participant activement aux discussions, critique cette attitude. Dès le lendemain, François Mitterrand déclare : « Dans cet esprit, le P.S. se déclare prêt à reprendre à tout moment, avec ses deux partenaires, l'actualisation du Programme Commun ».

b) **les 21 et 22 septembre :** des progrès sont accomplis au cours des deux premières séances. De nombreuses divergences sont levées. Les questions sociales (S.M.I.C., retraite, allocations familiales) sont réglées définitivement. Mais alors que Georges Marchais avait déclaré à Robert Fabre « tout est négociable », le P.C. refuse dans l'après-midi du 22 toute possibilité d'entente :

— sur la fiscalité applicable aux entreprises ;

— sur les problèmes de défense nationale et notamment de l'armement nucléaire. Le P.S., pour faciliter l'accord, a accepté de renoncer à inclure l'idée du referendum, mais le P.C. va même jusqu'à refuser l'organisation d'un vaste débat démocratique sur le nucléaire, débat destiné à informer l'opinion. Il prend prétexte de la demande conjointe du M.R.G. et du P.S. pour revenir sur les concessions qu'il avait faites sur le fond.

— sur les nationalisations, malgré les propositions concrètes, précises et écrites de la délégation socialiste.

Les nationalisations : que propose le Parti Socialiste ?

Le Programme Commun de 1972 est clair : il s'agit de nationaliser les actifs de neuf groupes. Les communistes avaient d'ailleurs jusqu'ici toujours calculé le coût de l'indemnisation des actionnaires de ces groupes sur la base de ces seuls actifs.

LES PROPOSITIONS SOCIALISTES

Le P.S., là comme ailleurs, propose d'appliquer intégralement le Programme Commun signé en 1972. Sans retrait ni surenchère.

Le gouvernement procèdera dès son installation à la nationalisation des neuf groupes prévus par le Programme Commun. **La totalité des biens appartenant à ces neuf groupes, leurs actifs comme leurs participations dans quelque société que ce soit, seront donc transférés à la collectivité nationale.** Soit sous forme de sociétés nationales (138 sociétés industrielles et 89 sociétés à vocations diverses), lorsqu'un ou plusieurs de ces groupes possèdent au moins 98 % du capital d'une société, soit sous forme de participations appartenant à la collectivité nationale.

Seront également nationalisées les sociétés qui, par modification des structures, ont cherché à s'y soustraire depuis 1972, ainsi que les filiales des 9 groupes nécessaires à notre stratégie industrielle et ayant un caractère de monopole ou de service public.

La sidérurgie sera l'objet de prises de participation majoritaires et pourra, à terme, faire l'objet d'une appropriation sociale totale.

Nous, socialistes, refusons de limiter le débat sur les nationalisations à la question du nombre des entreprises concernées. Essentiel est l'accroissement du pouvoir des travailleurs dans ces entreprises. D'où nos propositions précises (participation des travailleurs au C.A., élection du Président du C.A., etc.) dans la perspective de l'autogestion, **en étendant ces dispositions non seulement aux sociétés nationales, mais à chaque société où la collectivité publique ou une entreprise nationale contrôlera plus de 50 % du capital.**

Nous ne voulons pas d'un capitalisme d'Etat ou même d'un socialisme d'Etat. Nous voulons de véritables nationalisations pour donner à la collectivité nationale et aux travailleurs le pouvoir dans ces entreprises.

Que veut le Parti communiste ?

En juillet dernier, les communistes ont proposé, contrairement au programme commun, l'extension des nationalisations aux participations minoritaires dans les filiales, à la sidérurgie, au pétrole, à l'automobile.

En fait, ils demandent que les nationalisations soient étendues aux actions détenues par des groupes ou des personnes non visées en 1972, c'est-à-dire une dénaturation du Programme commun.

Ces propositions augmentent considérablement le coût, pour le contribuable, des nationalisations et rendent ainsi très difficile le financement des mesures sociales.

Ces propositions ne sont plus cohérentes

a) Une liste floue, changeante (1450, 1008, 729) sur laquelle les dirigeants communistes ne sont même pas d'accord entre eux (Paul Laurent annonçait le 22 septembre à Europe N° 1 que « Les Parfums Rochas » n'en font pas partie. Et pourtant cette entreprise se trouve sur la liste remise le 21 septembre par la délégation communiste au sommet).

b) Des contradictions internes : le P.C. veut nationaliser les filiales à 51 % des neuf groupes mais ne revendique pas la nationalisation des filiales de Renault, la S.N.C.F., Charbonnages de France, S.N.I.A.S., etc.

Tout cela démontre que les communistes n'ont pas de réelle politique industrielle et que pour eux l'extension des nationalisations est un objectif en soi. Ce n'est pas notre conception du Socialisme.

Pour les Socialistes, l'application intégrale du programme commun en ce qui concerne les nationalisations est essentielle. Elle permettra l'extension des droits des travailleurs et la mise en œuvre d'une politique économique et sociale radicalement nouvelle.

Mais alors le Programme commun de 1972 existe-t-il encore ?

Le Programme Commun de 1972 demeure, actualisé grâce à de longues négociations, et c'est le bien commun des trois partis de gauche aujourd'hui divisés. Les socialistes, en tout cas, iront à la bataille pour défendre les propositions qu'il contient.

Oui, mais le P.C. vous accuse de le dénaturer

Il faut remarquer, que s'il y a entorse au programme de 1972, c'est du fait du P.C. et sur un point capital, celui de la force de frappe. Les communistes ont là-dessus changé de position brutalement, unilatéralement et sans consultation de leur base. Le rapport Kanapa, base de leur revirement, a sa logique, contraire à celle du Programme Commun : développer et neutraliser à la fois la force de frappe et par là, sortir la France de ses alliances traditionnelles pour la placer sur l'orbite de l'U.R.S.S.

Sur la question des nationalisations, où le P.C. continue de faire un faux procès au P.S., nous restons scrupuleusement fidèles au programme de 1972. Nous avons toutefois accepté au cours de la discussion et pour faciliter l'accord, une extension. Nous proposons, en effet, que plusieurs filiales (des 9 groupes industriels) qui ne correspondent pas rigoureusement aux critères de 1972 mais sont indispensables à notre stratégie industriel deviennent des sociétés nationales.

Quant aux textes que pourrait produire le P.C. sur nos positions, il faut distinguer entre les résolutions adoptées par nos instances dirigeantes et les rapports émanant de nos commissions d'études. Ces derniers textes qui soumettent souvent différentes options à notre réflexion n'engagent pas la responsabilité du Parti.

Au fond cette divergence de lecture du Programme commun ne montre-t-elle pas qu'il y a deux projets de société ?

Les communistes et les socialistes sont différents. L'histoire l'enseigne, leurs doctrines respectives aussi.

Mais le Programme commun est un compromis, valable pour cinq ans, et permettant de sortir la France de la crise où elle est plongée en ce premier anniversaire du Plan Barre.

Le compromis repose sur des équilibres économiques et politiques sauvegardant ce qui est essentiel dans la conception socialiste.

Le programme commun nationalise des secteurs de l'économie en situation de monopole, mais il ne fait pas de la collectivisation intégrale la voie unique de la transition au socialisme.

D'autre part, sur des questions aussi délicates et essentielles que le nucléaire et la politique de défense, les socialistes proposent, sans en faire un préalable, la consultation démocratique des citoyens. Démocratie, extension des droits des travailleurs, refus du Collectivisme tels sont les principes fondamentaux du Programme Commun du Gouvernement. Les communistes le remettent-ils en cause ?

Vous étiez proches du pouvoir. Comment expliquer cette impasse provisoire ?

Nous devions en effet aboutir. On peut s'interroger. Divisions internes du P.C. qui expliqueraient ses hésitations tactiques de juin et juillet au groupe des 15 ? Autres influences ? Nous ne tranchons pas. Comment, ne pas remarquer en outre, que tandis que le P.C. italien pratique le compromis historique avec la droite et que Santiago Carrillo se rapproche en Espagne de la mo-

narchie, les communistes français provoquent l'interruption de la négociation sur le Programme commun ? S'il y a une crise de l'Eurocommunisme, les travailleurs français ne doivent pas en faire les frais.

Que se passe-t-il au Parti Communiste depuis le mois de mai ?

Comment expliquer son attitude actuelle ? Changement de stratégie ? Refus de prendre la responsabilité du pouvoir avec un grand Parti Socialiste ? Avec des millions de Français, nous nous interrogeons.

Nous Socialistes, nous ne changerons pas. Depuis 1972, des millions de Français ont approuvé le Programme Commun. Nous ne le laisserons pas dénaturer.

NOTES PERSONNELLES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

TROISIEME ARGUMENTAIRE

Le 3 octobre 1977, le Secrétariat national à la Formation, en collaboration avec Pierre Bérégovoy, Secrétaire national aux Relations extérieures, et Jean Poperen, Secrétaire national à la Communication, publie un argumentaire détaillé qui sera tiré à 1 500 exemplaires et remis aux premiers secrétaires fédéraux lors de la journée nationale du 4 octobre.

FIDELITE A L'UNION DE LA GAUCHE ET AU PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT

Tout est fait aujourd'hui pour laisser croire que le P.S. est en retrait sur les engagements qu'il a pris en 1972.

— par le P.C. qui l'accuse contre toute évidence de renier sa signature,

— par l'ensemble des grands moyens d'information qui, en renvoyant les partenaires dos à dos, insinuent ou affirment qu'il y aurait une part de vérité dans les accusations du P.C.

Notre parti est donc la cible d'attaques convergentes, parce qu'il est l'axe de l'alternative politique au pouvoir en place depuis vingt ans.

Aucun socialiste ne doit se laisser ébranler ou intimider ni par les actes d'accusation, ni par les attitudes de Ponce Pilate, d'autant que seule la fermeté du P.S. peut encore sauver l'Union de la Gauche.

Le P.S. reste entièrement fidèle à l'esprit, aux grandes options, aux grands équilibres économiques et politiques du Programme commun de gouvernement de la Gauche de 1972. Pour répondre à l'aggravation de la crise, sur quelques points importants, il a même proposé d'aller plus loin, alors que le P.C., sur quelques questions, a totalement changé de position.

I - LES NATIONALISATIONS

A) Transformer la société et maîtriser l'économie

Pour les socialistes, le passage du secteur privé au secteur public des pôles dominants de l'économie, commande la transformation effective de la société. Le Programme commun de 1972 concevait la nationalisation comme un moyen de transformer la société, non comme une fin en soi.

La nationalisation n'est pas **d'abord** un problème de nombre ni, non plus, un problème de capital.

La nationalisation permet de résoudre trois questions essentielles pour les travailleurs :

— l'extension de leurs droits dans les entreprises ;

— la maîtrise de l'économie (grâce à la nationalisation des secteurs-clés et du crédit) ;

— la possibilité de restructurer notre économie.

1. — Critères de nationalisation

Pour cela, les signataires du Programme commun de gouvernement ont fixé des critères de nationalisation qui sont résumés dans la formule suivante : il convient de transférer le pouvoir du privé au secteur public « **lorsque la propriété devient si importante, si dominatrice que ceux qui la possèdent détiennent par là-même un énorme pouvoir** ».

C'est pourquoi : « la politique de transfert à la collectivité doit viser d'emblée l'ensemble du secteur bancaire et financier et les groupes et entreprises industrielles qui occupent une position stratégique vis-à-vis des secteurs clés de l'économie ».

Au fond, trois critères essentiels ont été retenus par le Programme commun ; il faut nationaliser :

- les entreprises qui répondent à des besoins sociaux fondamentaux c'est-à-dire qui ont un caractère de service public,
- les entreprises qui vivent sur fonds publics (marchés publics, subventions, crédits de faveur),
- les entreprises qui sont en situation de monopole dans leur secteur.

2. Liste des nationalisations du Programme commun de gouvernement de 1972

Les critères précédents aboutissaient à la liste suivante :

— « dans le secteur bancaire et financier, la nationalisation concernera l'ensemble du secteur » (banques de dépôt et d'affaire, établissements financiers de vente à crédit, de financements immobiliers, de crédit-bail et compagnies d'assurance privées);

— « dès son installation, le gouvernement procédera à la nationalisation des groupes suivants :

a) Dassault, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc ;

b) ITT-France, Thomson-Brandt, Honeywell-Bull, Péchiney-Ugine-Kuhlmann, St-Gobain-Pont-à-Mousson, Compagnie Générale d'Electricité.

3. — Les prises de participations financières de l'Etat dans le Programme commun de gouvernement de 1972

La puissance publique prendra des participations financières « pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires ».

a) dans la sidérurgie (Usinor-Vallourec, Wendel-Sidelor, Schneider) et dans le pétrole (Compagnie Française des Pétroles, Compagnie Française de Raffinage - Total)

b) dans les transports aériens et maritimes, le traitement et la distribution des eaux, le financement des télécommunications et les concessions d'autoroutes.

B) La position du Parti socialiste aujourd'hui

1. — Maintien intégral de la liste de 1972

Le Programme commun de 1972, on l'a vu, préconisait la nationalisation de neuf groupes industriels et du secteur bancaire et financier. Quelle est la portée pratique de cette mesure ?

François Mitterrand, lors de l'émission « Cartes sur table », sur Antenne 2 le 21 septembre 1977, a déclaré : « Neuf groupes industriels ont été prévus dans le Programme commun signé en 1972, neuf groupes industriels, plus les banques (...). Nationalisons tout ce qui appartient à ces neuf groupes. **Tout.** Tout, mais pas plus. Tous les actifs, cela signifie qu'il ne faut pas nationaliser ce qu'ils n'ont pas. »

a) C'est-à-dire, explique François Mitterrand, « lorsque la société-mère possède 100 % d'une autre société — pour être plus exact 98 à 98,5 %, parce que la loi veut que des personnes qui sont membres des conseils d'administration possèdent quelques actions, si bien que personne ne possède vraiment 100 % — cette société deviendra société nationale ». Le principe est donc clair : « toutes les sociétés dans lesquelles un ou plusieurs de ces neuf groupes possèdent au moins 98 % du capital, deviendront sociétés nationales ». C'est en fonction de ce principe que le P.S. a proposé le 22 septembre la transformation en sociétés nationales de 138 sociétés industrielles et 89 sociétés à vocations diverses.

b) Là où les sociétés-mères ne possèdent que 75 %, 51 % ou 17 %, on **ne** nationalise **que** ces 75 %, 51 % ou 17 %, car les 25 %, 49 % ou 83 % restants appartiennent à d'autres groupes, sociétés ou individus, X, Y, Z qui ne sont pas visés par le Programme commun.

Ainsi 227 entreprises seront « **nationalisées** », mais près de 1 500 entreprises seront « **touchées** » par la nationalisation c'est-à-dire qu'une partie de leur capital (3 %, 30 %, 65 %, ... 80 %, etc.) va devenir propriété de la collectivité nationale.

FAUX PROCES

Selon la feuille spéciale de **l'Humanité** publiée le 26 septembre, François Mitterrand aurait « reconnu que les nationalisations du Programme commun toucheraient 1 500 entreprises ». Et de conclure : le P.S. « recule ».

Nul n'est plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. Si les « pièces à conviction » de l'Humanité sont incontestables, la manière dont elles sont lues fait rêver. Que la nationalisation des 9 groupes ait des **effets** sur 1 500 entreprises est **absolument incontestable,** puisque tout ou partie des actions de ces 1 500 entreprises deviendront propriété publique. Qu'il faille en conclure que les 1 500 entreprises seront nationalisées, c'est faire dire aux mots plus qu'ils ne signifient. La sécheresse de 1976 a « touché » toute la France. Cela ne signifie pas que toute la France s'est mise, cet été là, à ressembler au Sahel !

SCHEMA N°1

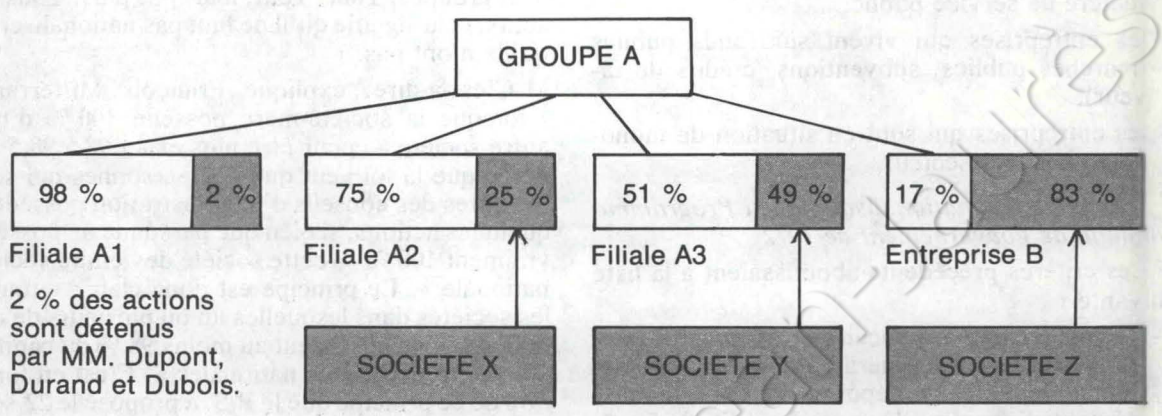

Le **Groupe A** est un des 9 groupes que le Programme commun de gouvernement a prévu de nationaliser. Il a une participation dans quatre sociétés ; il possède :

- 98 % des actions de la société A1
- 75 % des actions de la société A2
- 51 % des actions de la société A3
- 17 % des actions de la société B

Les 25 %, 49 % et 83 % d'actions restants sont détenues respectivement par les sociétés X, Y et Z, non prévues dans la liste des nationalisations.

A1, A2 et A3 sont des filiales (participations majoritaires) du Groupe A. B est une entreprise dans laquelle le Groupe A a une participation minoritaire.

Le Programme commun de gouvernement prévoit que l'Etat se rende propriétaire :

— de la totalité des actions du Groupe A

— des 100 % (98 % + 2 %) des actions de la société filiale A1 qui deviendra société nationale,

— des 75 % seulement des actions de la société A2

— des 51 % seulement des actions de la société A3

— des 17 % seulement des actions de la société B

Les sociétés A2, A3 et B seront « **touchées** » par la nationalisation, mais elles ne seront pas nationalisées, car les 25 %, 49 % et 83 % du capital resteront entre les mains du secteur privé.

2. — Extension de la liste prévue en 1972

Dans ses dernières propositions, déposées le jeudi 22 septembre, le P.S. proposait en outre :

— la réintégration dans le champ des nationalisations de quatre sociétés (Alsthom-Atlantique et ses filiales, Carbone-Lorraine, L.M.T. et ses filiales, Applications techniques de l'Ouest) dont la situation a changé depuis 1972. Ainsi les manœuvres de certains groupes pour échapper à la nationalisation seront mises en échec;

— l'adjonction à cette liste « d'un nombre restreint de filiales » possédées actuellement à moins de 98 % par les neuf groupes, « représentant un élément important pour la mise en œuvre de la stratégie industrielle » de la gauche et ayant « un caractère de monopole ou de services publics » ;

— des prises de participations majoritaires, pouvant à terme atteindre 100 %, dans les quatre sociétés sidérurgiques suivantes : Marine-Wendel, Denain-Nord-Est-Longwy, Schneider, Chiers-Châtillon. Elles seront effectuées soit par trans-

formation en actions, sous forme d'augmentation de capital, de prêts publics consentis, soit par acquisition directe ;

— des prises de participations pouvant être majoritaires dans le secteur du pétrole (C.F.P.-C.F.R.-Total) et de l'automobile (Peugeot-Citröen).

Telles sont les propositions du P.S. qui, tenant compte de l'évolution de notre économie depuis 1972, vont au-delà du texte de 1972, où jamais le terme de **filiale** ne figure dans les passages dressant la liste des nationalisations. Tout le débat tourne en fait autour de la notion de groupe et de filiale, et plus généralement, sur notre conception de la nationalisation.

C) Eviter l'engrenage de l'étatisation

1. — Qu'est-ce qu'une filiale ?

Dans le débat sur l'actualisation du Programme commun de gouvernement est apparue une différence essentielle entre le P.C. d'une part, le P.S. et le M.R.G. d'autre part, en ce qui concerne la signification d'une **filiale.** Selon la définition économique, fiscale universellement admise, une filiale, c'est **une société dont plus de la moitié (51 % généralement) du capital social est détenue par une autre, dite « société-mère »** (voir schéma n° 2).

2. — Respecter les équilibres économiques

Le P.C. soutient le principe que toute société détenue à 51 % par l'Etat doit être **intégralement** nationalisée en expropriant les 49 % restants.

Ce principe est dangereux parce qu'il implique des nationalisations en cascade. Si l'on nationalise la société-mère A (voir schéma n° 2), 51 % de sa filiale C deviennent la propriété de l'Etat. Il faut alors, en vertu du principe retenu par le P.C. nationaliser entièrement C. Mais, de ce fait, D devient aussitôt une filiale à 51 % de la société nationale C et rentre illico dans le champ d'application du principe de nationalisation ; D devra donc être nationalisée. C'est là mettre le doigt dans l'engrenage de nationalisations en chaîne. A terme, c'est l'étatisation intégrale de l'économie.

SCHEMA N° 2

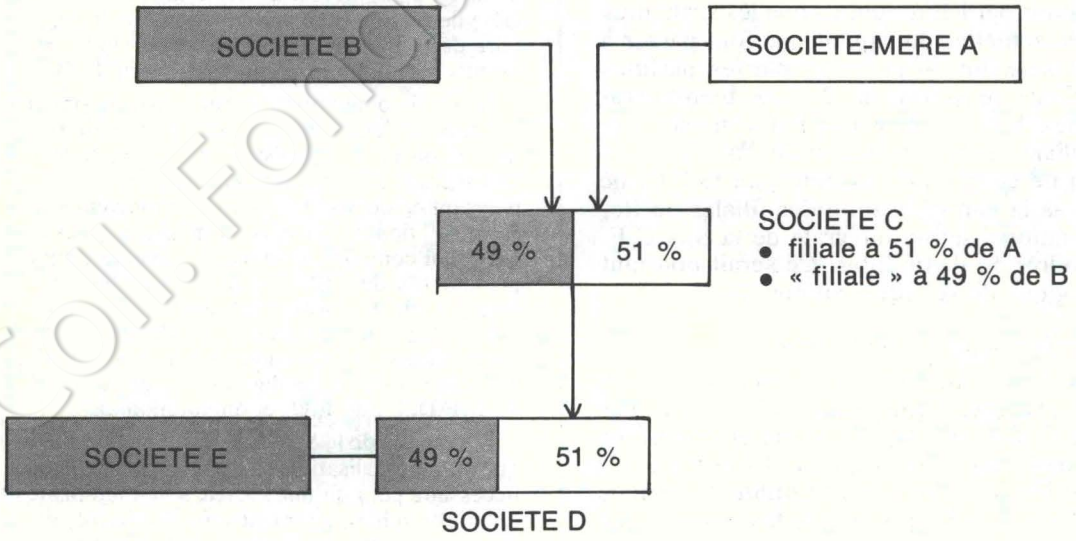

Commentaire : D est une filiale de C à 51 %, et donc :
— sous-filiale de A à 51 % de 51 % soit à 26,01 %
— sous-filiale de B à 51 % de 49 % soit à 24,99 %
Elle est aussi une « filiale » de E à 49 % (N.B. : 26,01 + 24,99 + 49 = 100)

Coll. Fondation Jean Jaurès

3. — Respecter le contrat moral et politique

On voit ainsi que le schéma communiste constitue une rupture du contrat moral passé en 1972 entre les signataires du Programme commun de gouvernement et l'opinion publique. Si les propriétaires de la société A (voir schéma n° 2) n'ignoraient pas en effet que leurs actions feraient l'objet d'une expropriation, ceux de la société B étaient loin de supposer que les parts qu'ils possédaient indirectement dans la société C seraient également expropriées. Suivre le P.C. sur ce point reviendrait à préférer la notion d'expropriation **arbitraire** à celle d'expropriation pour cause **d'utilité publique.**

Le P.S. s'inscrit dans la démarche définie par le texte de 1972 ; il détermine d'abord des critères **politiques** (ceux de l'utilité publique) avant d'établir une liste d'entreprises à nationaliser. Faute de quoi, l'on préfère, avec le P.C., la quantité à la qualité ce qui implique de considérables risques **d'étatisation.**

D) Le contenu des nationalisations

1. — La raison d'être des nationalisations

Le problème de fond est celui de la raison d'être des nationalisations.

On ne peut admettre qu'elles ont pour objet de faire engloutir par l'Etat tout ce que les structures financières actuelles du capitalisme font passer à portée de sa main — par exemple les parfums Rochas (filiale de Roussel à 52 %) ou bien Sheraton (chaîne d'hôtels, filiale de I.T.T.) ou encore la Sofres (filiale de la Financière de Paris). A cet égard, on ne comprend pas pourquoi le P.C. ne propose pas la nationalisation des filiales de Renault, la nationalisation intégrale de la S.N.C.F. (voir encadré) ou d'Air Inter. Ce serait pourtant dans la logique de ses propositions.

2. — Restructurer l'économie

Au-delà de ces incohérences, le débat ne se réduit pas à une querelle de **nombre.** Il ne suffit pas de se mettre d'accord sur le nombre et le nom des filiales à nationaliser pour que tout soit réglé. Ce qui est en jeu, c'est le **sens** et l'**utilité** d'une telle mesure. Pour le P.S., il s'agit de favoriser, grâce aux nationalisations, une restructuration de l'économie débouchant sur une véritable **socialisation.** Sur ce point, le Programme commun est très clair : « les restructurations de l'appareil de production devront s'effectuer de façon **progressive** et **souple,** en fonction d'une stratégie industrielle adaptée aux nécessités du progrès économique et social et du caractère international de la vie économique ».

3. — Développer les droits des travailleurs

Pour le P.S. l'entreprise publique doit être le lieu privilégié pour expérimenter **l'autogestion** (notamment par l'instauration de conseils d'atelier). Les socialistes souhaitent à la fois **une extension hardie de la démocratie** dans l'entreprise et des droits des travailleurs, et en même temps **le respect des intérêts de la collectivité nationale.**

L'EXEMPLE DE LA S.N.C.F.

L'un des arguments du Parti communiste pour justifier la nationalisation complète de toutes les filiales à plus de 50 % est que la puissance publique ne contrôlerait pas véritablement une entreprise si elle n'y détenait qu'un peu plus de la moitié du capital. A cet argument la délégation socialiste au Sommet de la gauche a opposé à plusieurs reprises l'exemple de la S.N.C.F., que le P.C.F. conteste — « l'Humanité » l'a encore fait mardi dernier — sans pourtant jamais dire en quoi il consiste.

Nul ne saurait nier que la S.N.C.F. est bien une société nationale. Or 51 % de son capital appartient à l'Etat. Le reste étant partagé entre deux groupes privés, à savoir la Société financière de gestion et de participation, filiale majoritaire de la Banque Rothschild, pour 36 %, et le Groupe des assurances de Paris, pour 13 %.

Le Parti communiste affirme aussi qu'on imaginerait difficilement la cohabitation dans un même conseil d'administration de représentants des travailleurs et d'actionnaires privés. C'est pourtant ce qui existe depuis fort longtemps à la S.N.C.F. dont le conseil d'administration est aujourd'hui composé de la façon suivante : dix représentants de l'Etat (dont le président et un vice-président), trois représentants du capital privé, dont un vice-président, Michel de Boissieu, délégué de la Banque Rothschild, cinq représentants des travailleurs (dont deux C.G.T., un C.F.D.T., un F.O. et un autonome).

L'exemple de la S.N.C.F. est bien une preuve que la nationalisation totale n'est pas toujours nécessaire pour qu'une société soit « nationale » et qu'elle soit entièrement sous le contrôle de la puissance publique. Si la S.N.C.F. ne se conduit pas aujourd'hui comme il serait souhaitable, ce n'est pas parce qu'elle compte encore des actionnaires privés, mais parce que l'Etat « libéral » n'utilise pas les nationalisations comme le ferait la gauche.

L'Unité N° 265 - 7/13 oct. 1977

C'est pour cette raison que le P.S. propose que « dans chaque société où l'Etat, ou une collectivité publique, ou une entreprise nationale, contrôlera plus de 50 % du capital, les dispositions prévues pour l'extension des droits des travailleurs dans le secteur public seront applicables ».

Et, c'est la même préoccupation qui amène le P.S. à préconiser que le P.D.G. soit élu par le Conseil d'administration sur **une liste d'aptitude** dressée par le gouvernement. Celui-ci ne peut en effet se désintéresser du choix du principal responsable d'une entreprise nationale et spécialement en période de mise en place de la nationalisation.

Or ici, le P.C. pousse le paradoxe jusqu'à se réclamer de l'autogestion (explicitement repoussée par lui dans le Programme commun de 1972) pour demander l'élection pure et simple du P.D.G. par le C.A. Les socialistes pensent que dans une période de transition marquée par des tensions imprévisibles, multiformes, et qu'il ne faut surtout pas sous-estimer, avec les forces réactionnaires, la clause de **la liste d'aptitude** permettrait au gouvernement d'union de la gauche :

- d'assurer la mise en place des nationalisations dans des conditions optimales ;
- d'éviter tout affrontement entre l'entreprise et le gouvernement mandataire de la volonté nationale ;
- d'éviter « l'égoïsme d'entreprise » qui ne manquera pas de peser sur les premières expériences ;
- de favoriser l'exécution de la planification démocratique qui est le second pilier du programme commun en matière économique.

E) La maîtrise des groupes, de leurs filiales à 98 % et des banques assure la maîtrise de l'économie française.

Cinq arguments de bon sens :

1. — Il ne faut pas oublier que les banques privées contrôlent actuellement un certain nombre de sociétés avec peu de capital. Ainsi la Financière de Paris ne détient-elle que 27 % du capital de Pierrefitte-Auby (engrais chimiques) tout en contrôlant dans les faits cette entreprise. De même, l'Etat ne dispose que de 51 % des capitaux de la S.N.C.F., de 70 % de ceux d'Air France, de 50 % de ceux des Messageries Maritimes. Il ne faut pas oublier qu'une entreprise qui fait partie d'un groupe puissant ne peut pas échapper à la logique de ce groupe.

2. — Ainsi que l'écrivait tout récemment un journaliste, comment peut-on à la fois « dénoncer aujourd'hui le joug que les groupes font peser sur leurs filiales et estimer que demain, l'Etat se substituant à ces groupes, et ayant donc dans chaque filiale **le même poids que celui des groupes au-**

227, 729, 1 008, 1 450?

227 : filiales à 98 % des 9 groupes cités dans le Programme Commun de Gouvernement de 1972 : c'est la proposition actuelle du P.S.

729 : toutes les filiales à 51 % des 9 groupes, sans addition, en principe, des diverses participations publiques. En réalité, la liste présentée par le P.C. comportait des erreurs, des flottements et des rajouts (Nobel-Bozel, Pricel — qui n'appartient pas aux 9 groupes — et leurs filiales, sans compter un certain nombre de sociétés contrôlées **directement** mais à moins de 51 %). C'est la proposition actuelle du P.C.

1 008 : toutes les filiales des neuf groupes inscrits au P.C.G. y compris celles où le seuil de 51 % est atteint par l'addition des participations publiques (voir ci-dessous).

1 450 : toutes les filiales à caractère industriel des quinze groupes nationalisables aux yeux du P.C. : les neuf groupes du P.C.G. plus Peugeot-Citroën, Compagnie Française des Pétroles, Total, C.F.R. ainsi que trois groupes sidérurgiques) y compris celles où le seuil de 51 % est atteint par l'addition des participations publiques (groupes industriels, banques, assurances, caisse des dépôts, I.D.I...). En y ajoutant les filiales à caractère financier, on atteint le nombre de 1 616 entreprises. (cf. « Economie et Politique », revue économique du P.C. de mai à juin 1977).

jourd'hui, serait incapable d'y faire prévaloir ses vues ? ». Ou bien, comme on l'affirme, le groupe est tout puissant sur ses filiales et c'est bien **pour cela** qu'il faut le nationaliser, lui. Ou bien les filiales sont indépendantes, et tous les orateurs de gauche (communistes, radicaux, socialistes) qui développent depuis cinq ans l'idée contraire n'ont rien compris ou ont menti.

3. — Comme s'y ajoute **le contrôle du crédit** par la nationalisation des banques et des compagnies d'assurance, il est évident que les propositions du Programme Commun de 1972, auxquelles les socialistes restent entièrement fidèles, permettent :

- une planification souple, mais ferme de l'économie,
- une restructuration industrielle, par branche, à partir des entreprises nationalisées.

4. — L'objectif des nationalisations étant notamment de permettre une véritable politique industrielle, fondée sur la restructuration de secteurs-clés de l'économie, il est clair que la nationalisation, sans critère industriel, de toutes les filiales (ainsi que le veut le P.C.) empêcherait de mettre en œuvre une telle politique ; elle figerait en l'état les structures actuelles.

5. — A l'heure actuelle, des entreprises nationalisées ont des filiales contrôlées à moins de 98 % (notamment Renault), ce dont le P.C. ne se préoccupe pas. De surcroît, dans certains secteurs, des associations entre sociétés nationalisées et sociétés privées sont indispensables. Par exemple, dans l'aéronautique où la S.N.I.A.S. s'est associée à diverses sociétés privées européennes pour constituer Airbus Industries. Faudrait-il y renoncer au risque de compromettre un peu plus l'avenir de l'industrie aéronautique ? Le P.C., bien sûr, ne le demande pas, mais cela ne fait que souligner l'incohérence des dernières propositions communistes.

En définitive, si actuellement, les entreprises nationalisées et leurs filiales ne jouent pas, pour la plupart, le rôle qu'elles devraient et pourraient jouer, c'est pour une raison bien simple, mais fondamentale et politique : l'Etat est aux mains d'une bourgeoisie qui fait jouer aux entreprises nationalisées un rôle essentiel dans la socialisation des pertes et la privatisation des profits.

II — LA POLITIQUE DE DEFENSE NATIONALE

1. — La conception générale de la défense nationale constitue une autre divergence de fond, même si le P.C. tend à escamoter cette dernière pour deux raisons :

- parce que la position du P.S. est fidèle au Programme Commun et respectueuse du débat démocratique,
- parce que la position des communistes a changé brutalement, unilatéralement et sans consultation de leur base, à la suite du rapport Kanapa.

2. — Le P.S. est conscient de la difficulté du problème. Il sait que le Gouvernement de la Gauche ne pourra pas agir comme si la force de frappe n'existait pas et comme si elle n'avait pas continué à se développer depuis 1972.

Il mesure la fragilité des équilibres internationaux et le danger qu'il y aurait à les déstabiliser, sans, en contre partie, proposer de nouveaux systèmes de sécurité.

3. — Le P.S. considère que l'alignement du Programme Commun sur les thèses communistes nuirait gravement aux équilibres internationaux définis par le texte de 1972 au point de les rompre et de placer la France sous influence soviétique. En effet :

- le P.C. propose de développer la force de frappe nucléaire, contrairement à la version de 1972 du Programme Commun ;
- mais en même temps, il ôte à la force de frappe sa seule « vertu » : sa qualité de « dissuasion »...

— en affirmant que son utilisation doit résulter de la décision collégiale d'une quinzaine de personnes, il exclut la rapidité indispensable dans ce genre de circonstance ;
— en déclarant que la France devrait solennellement prendre l'engagement de ne jamais utiliser la bombe la première, il ôte toute crédibilité à la dissuasion ;
— en demandant le rejet de la « stratégie anticités », qui consiste à bombarder les grosses concentrations urbaines, il frise l'incohérence.

Les propositions du P.C. manquent tellement de logique apparente qu'on a le sentiment qu'il n'en a pas exprimé publiquement la logique réelle.

4. — Les socialistes, sur ce terrain de la force de frappe aussi, veulent bien faire un bout de chemin

— quoique ce ne soit pas sans hésiter. Ils proposent donc ceci :

a) l'objectif fondamental du gouvernement de gauche demeure le désarmement général, universel, progressif et contrôlé ;

b) le gouvernement agira pour l'organisation d'une négociation internationale en vue de ce désarmement ;

c) en attendant le résultat de cette négociation, la force de frappe sera « maintenue en état » ;

d) au vu des résultats des initiatives prises par le gouvernement pour aboutir à des mesures de désarmement (même partiel), le peuple français sera démocratiquement consulté à l'issue d'une large campagne d'informations : une série de propositions étudiées lui sera soumise (par voie de référendum ou non mais, en tout cas, pas de façon simpliste ou piégée).

Les communistes avaient accepté, en juillet, au groupe des Quinze, le principe d'une telle consultation. Ils sont maintenant violemment opposés à ce qu'elle prenne la forme d'un référendum, alors que le 26 juillet, Charles Fitermann n'avait pas repoussé cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, pour favoriser l'aboutissement de la négociation au sommet, le P.S. a **explicitement** et **publiquement** renoncé à sa proposition de référendum, tout en continuant à penser que cette proposition est la seule vraiment démocratique (cf. François Mitterrand à Antenne 2 le 21 septembre).

On sait que cette renonciation n'a pas été entendue par le P.C., qui continue d'accuser le P.S. de vouloir à tout prix un référendum.

SUR CERTAINS POINTS, LE P.S. PROPOSE D'ALLER PLUS LOIN QUE LE PROGRAMME COMMUN DE 1972 OU QUE LE PARTI COMMUNISTE

Tout ce qui précède montre que le P.S., loin d'être « en retrait » par rapport au contrat de 1972, lui reste fidèle. Sur certains points, il va même **plus loin** que ses partenaires communistes, mais **dans l'esprit même** du Programme Commun. Quatre exemples en témoignent.

1. — Politique agricole et offices fonciers

Le Programme Commun de 1972 précisait : « les ventes et locations foncières seront contrôlées par des offices fonciers cantonaux et départementaux... ». Ces offices devaient remplacer les actuelles S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui ont pour objet d'exercer un droit de préemption sur les exploitations mises en vente, afin de les revendre ultérieurement, sans bénéfice, à des exploitants désireux de s'agrandir et tenant déjà un seuil minimum de terres.

Le P.S. qui considère que la terre doit d'abord, être un outil de travail accessible, en particulier aux jeunes agriculteurs, a proposé une rédaction plus précise, à savoir que les offices fonciers aient désormais le pouvoir :

a) de proposer un barème de prix minima des terres par catégorie et nature de culture, afin de lutter efficacement contre la spéculation foncière,

b) de vendre, ou de préférence de **louer** les terres qu'ils ont acquises afin de mettre en œuvre une véritable politique de structures agricoles.

Aucun des partenaires du P.S. n'a consenti à la création de ces offices, et encore moins à leur possibilité d'intervenir sur le prix de la terre.

Pour qu'un accord se réalise, le P.S. a donc accepté d'abandonner le terme « offices fonciers » au bénéfice de celui de S.A.F.E.R. « décentralisées et démocratisées ». Mais il n'a pu obtenir qu'elles puissent intervenir sur le prix des terres. Tout le problème de l'installation des jeunes agriculteurs demeure donc posé. Au-delà, c'est d'une divergence de fond sur la terre qu'il s'agit : le foncier est-il outil de travail ou objet de spéculation ?

2. — Cadre de vie et spéculation foncière

La mise en œuvre d'une véritable municipalisation des sols impose que l'on élimine la spéculation et que l'on donne aux collectivités locales les moyens d'une véritable politique. C'est pourquoi le P.S. — mettant en application le principe fondamental « de l'affectation, au service des besoins publics, des terrains appartenant aux collectivités publiques » — a proposé que, les terrains préemptés ne puissent être que **loués** et non revendus. Le P.C. (comme le M.R.G.), quant à lui, entend retenir la possibilité de revendre au privé les terrains achetés par les collectivités publiques.

3. — La nationalisation des banques

Le Parti Socialiste demande la nationalisation de **toutes les banques sans exception.**

Le Parti Communiste, à la demande du M.R.G., voulait au contraire, faire une exception

en faveur des petites banques régionales qui ont pourtant une influence non négligeable sur l'orientation de la politique économique locale.

4. — **Le statut des travailleurs immigrés**

Le Parti Socialiste demande que soit accordé aux travailleurs immigrés le droit de vote à l'échelon local.

Une telle mesure aurait pour effet de mettre fin à la marginalisation de ces travailleurs, sans, pour autant, les pousser à une assimilation complète (naturalisation). Elle est à la fois respectueuse de leur nationalité et inspirée par un souci d'internationalisme bien compris.

Le Parti Communiste refuse cette mesure : il est en retard sur l'évolution des esprits et sur des expériences aussi novatrices que celle de la Suède.

CONCLUSION

Des divergences subsistent donc. Elles sont importantes, mais peu nombreuses, pour peu qu'on veuille en rester à **l'esprit** qui avait présidé à l'élaboration du texte de 1972.

C'est pour cela que le P.S. a demandé peu de chose lors de la négociation pour l'actualisation, sinon quelques garanties, corrections et précisions que l'expérience lui semblait rendre nécessaires. Sur cette base, l'accord a été réalisé sur ce qui préoccupe le plus directement et le plus concrètement les Français, c'est-à-dire sur toute la **politique sociale** (S.M.I.C., retraite, allocations familiales), ainsi que sur les libertés et les institutions.

Mais, sur les problèmes pendants (défense et nationalisations), il est clair que le P.C. entend rompre totalement l'équilibre sur lequel les trois partenaires de 1972 s'étaient mis d'accord. Il semble vouloir parvenir à un Programme Commun de type nouveau, faisant une part plus large à ses propres conceptions.

Le P.S. qui ne partage pas cette vision, ne peut pas accepter ce nouveau programme.

Répétons que le P.S. est prêt à tout moment à reprendre les négociations. Le P.C. a, jusqu'ici refusé de prendre en considération les dernières propositions du P.S. Elles constituent pourtant une base pour la reprise des discussions.

Aboutir sur l'ensemble est désormais un problème de « climat », c'est-à-dire de volonté politique. « Le Parti Socialiste n'a qu'un combat, celui qu'il mène contre la droite ». Il presse donc ses partenaires de renoncer à leurs surenchères ou alors à leurs arrières-pensées, la victoire de l'Union de la Gauche est à ce prix.

Pour le P.S. le Programme Commun de la Gauche n'est la propriété ni du P.S., ni du P.C., ni du M.R.G. Il est la propriété de tous ceux qui ont accordé leur confiance à la Gauche depuis cinq ans. Ce sont eux qui doivent être les garants du respect du contrat conclu en 1972.

Les millions de Français pour lesquels l'Union de la Gauche transcende de beaucoup les trois partis qui la composent, doivent faire pression sur le P.C. pour l'amener à reprendre la discussion et conclure un compromis qui est, s'il le veut, à portée de main.

Le voudra-t-il? S'il s'obstinait à le refuser, force serait d'admettre que le P.C. a changé de stratégie.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAQUE SEMAINE, LISEZ

L'unité

l'hebdomadaire du Parti socialiste

paraît le vendredi, 4 F

ABONNEMENT

Un an : 135 F six mois : 80 F.

Les bulletins d'abonnement sont à adresser à l'Unité, 41, boulevard Magenta, 75010 Paris, avec le nom et l'adresse précis de l'abonné, ainsi qu'avec le règlement financier (chèque bancaire, chèque ou virement postal au C.C.P. l'Unité 30349-80 La Source).

Supplément à l'**Unité** n° 265. Le directeur de la publication - Pierre Mauroy. Imprimerie Avenir Graphique, 325, rue de Charenton, Paris 12e

Coll. Fondation Jean-Jaurès